Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_115-DE

Département de la CÔTE-D'OR

Arrondissement de BEAUNE

Convocation du 30 septembre 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 13 / Présents : 12 / Votants : 12

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;
Christophe LUCAND, Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Pascal BORTOT, Dominique DUPONT, Florence ZITO, Francis CHENOT, Alexandre PLAZA, Samia DJEMALI.

EXCUSE : Alexandre SUCHET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

B/26/115 - OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA COLLECTE ET AU REEMPLOI DES PAPIERS ADMINISTRATIFS DECHIQUETES ISSUS DES SITES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ;
Vu la réglementation en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ;

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges produit, dans le cadre de son fonctionnement, des documents administratifs contenant potentiellement des informations confidentielles ou des données à caractère personnel. Ces documents sont préalablement détruits par déchiquetage afin de garantir la confidentialité des informations qu'ils peuvent contenir.

En raison de leur format, les papiers ainsi déchiquetés ne peuvent pas être pris en charge dans le cadre de la collecte des papiers en points d'apport volontaire. Ils sont actuellement collectés par les services techniques de la Communauté de communes, à raison d'environ trois enlèvements par an, puis acheminés vers l'entreprise SUEZ REVAL, située à Chevigny-Saint-Sauveur, afin d'y être valorisés dans une filière de recyclage.

Depuis 2024, trois dépôts ont ainsi été effectués, représentant environ 2 tonnes de papiers déchiquetés et ayant généré une recette de 140 € pour la collectivité.

Considérant que la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, dans le cadre de sa politique de prévention des déchets et de promotion de l'économie circulaire, souhaite privilégier, lorsque cela est possible, le réemploi des matériaux issus de son propre fonctionnement ;

Considérant que les papiers administratifs concernés sont systématiquement préalablement détruits par déchiquetage, garantissant ainsi la confidentialité des informations qu'ils peuvent contenir ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_115-DE

Considérant que le Collecteur, représenté par Monsieur GOGUILLOT, exerce une activité nécessitant l'utilisation de matériaux de protection et de calage pour l'emballage et l'expédition d'urnes funéraires et d'éléments associés à cette activité ;

Considérant que les papiers administratifs déchiquetés mis à disposition par la Communauté de communes peuvent être réemployés comme matériau de calage pour l'emballage et l'expédition de ces produits, permettant ainsi de substituer ce matériau à d'autres solutions ;

Considérant que ce réemploi local permet de réduire la quantité de déchets orientés vers une filière de recyclage ou d'élimination, tout en favorisant une démarche d'économie circulaire et de proximité ;

Considérant que le projet de convention définit les modalités de collecte, de mise à disposition et de réemploi des papiers déchiquetés, ainsi que les engagements et responsabilités respectifs de la Communauté de communes et du Collecteur ;

Considérant que la Communauté de communes s'engage notamment à mettre gratuitement à disposition les papiers déchiquetés et à les stocker dans des sacs en tissu dédiés à cet usage ;

Considérant que le Collecteur assure gratuitement la collecte des papiers déchiquetés sur les différents sites administratifs de la Communauté de communes et s'engage à préserver la confidentialité des documents collectés ;

Considérant que la collecte est prévue selon les modalités définies dans la convention, notamment une collecte régulière le premier mardi de chaque mois, entre 14 h et 16 h ;

Considérant que cette démarche contribue aux objectifs de prévention et de réemploi des déchets poursuivis par la Communauté de communes, tout en permettant de valoriser localement un flux de papier issu de son propre fonctionnement ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **APPROUVE** la convention relative à la collecte et au réemploi des papiers administratifs déchiquetés issus des sites administratifs de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, telle qu'annexée à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention avec le Collecteur, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.



Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_115_BIS-DE

Gevrey-Chambertin & Nuits-Saint-Georges
Communauté de Communes

Convention

Collecte des papiers déchiquetés sur les sites administratifs de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits- Saint-Georges

ENTRE

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, représentée par son Président, Monsieur Pascal GRAPPIN, autorisé à la signature des présentes par
En sa qualité d'autorité organisatrice du service public de gestion des déchets,
Désignée ci-après la « Collectivité »,
Représentée par : Monsieur Didier TOUBIN, Vice-Président délégué à la gestion et la valorisation des déchets.

Agent réfèrent :
Contact …….
Mail …….
Téléphone ……

D'UNE PART,

ET

……
……
……, représenté par Monsieur GOGUILLOT, en qualité de …….. ci-après dénommée ci-après le « Collecteur » ;
Contact …….
Mail …….
Téléphone ……

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets et de promotion de l'économie circulaire, la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (CCGCNSG) souhaite favoriser le réemploi des papiers administratifs déchiquetés issus de son fonctionnement.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Les papiers mis à disposition dans le cadre de la présente convention sont exclusivement constitués de documents administratifs appartenant à la Collectivité, préalablement détruits par déchiquetage afin de garantir la confidentialité des informations qu'ils pouvaient contenir. Ces papiers sont destinés exclusivement à une opération de réemploi par le Collecteur, qui les utilisera comme matériau de calage pour l'expédition

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_115_BIS-DE

des produits et éléments liés à son activité. Ils ne peuvent en aucun cas être orientés vers une filière de recyclage ni faire l'objet d'un autre usage sans l'accord écrit préalable de la Collectivité.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collecte et d'utilisation de ces papiers par le Collecteur, ainsi que les engagements et responsabilités de chaque partie.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue jusqu'au .....

Elle est ensuite reconduite tacitement par périodes successives d'un an, sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions prévues à l'article relatif à la rupture de la convention.

ARTICLE 3 – SITES CONCERNÉS

La collecte est réalisée sur les sites suivants :

- Siège social : 3 rue Jean Moulin – 21700 Nuits-Saint-Georges ;
- ✓ Point de collecte : Accueil
- CTI : 1 rue Lavoisier – 21700 Nuits-Saint-Georges ;
- ✓ Point de collecte : étage 1, salle de réunion
- Pôle administratif : 2 rue Souvert – 21220 Gevrey-Chambertin.
- ✓ Point de collecte : étage 3, WC côté RH

ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DES PARTIES

La Collectivité s'engage à :

- Mettre gratuitement à disposition les papiers déchiquetés ;
- Les stocker dans des sacs en tissu ;
- Remettre exclusivement des documents administratifs préalablement détruits par déchiquetage conformément à ses procédures internes de gestion des archives et des documents contenant des données à caractère personnel.

Le Collecteur s'engage à :

- Assurer gratuitement la collecte conformément aux modalités prévues par la présente convention ;
- Transmettre par courriel, après chaque collecte, le volume collecté par site ;
- Informer la Collectivité, dans les meilleurs délais et au plus tard 48 heures avant une collecte programmée, de toute impossibilité d'intervention, sauf cas de force majeure. Une nouvelle date est alors fixée d'un commun accord et intervient, dans la mesure du possible, dans un délai maximal de cinq jours ouvrés ;
- Préserver la confidentialité des papiers collectés en mettant en œuvre toutes les mesures nécessaires pour éviter toute divulgation d'informations résiduelles ;
- Ne procéder à aucune tentative de reconstitution des documents déchiquetés ni à aucune diffusion ou communication d'informations pouvant être identifiées à partir des papiers collectés ;
- Utiliser exclusivement les papiers déchiquetés dans le cadre prévu par la présente convention.

ARTICLE 5 – MODALITÉS D'ORGANISATION

Après déchiquetage, la Collectivité stocke les papiers dans des sacs en tissu, sur les différents points de regroupement de chaque site.

En cas de production exceptionnelle, la Collectivité peut demander une collecte complémentaire par courriel au moins trois jours ouvrés avant la date souhaitée. Le Collecteur confirme sa possibilité d'intervenir et convient avec la Collectivité de la date de collecte.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 06/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_115_BIS-DE

Une collecte est réalisée le premier mardi de chaque mois, entre 14 h et 16 h.

À son arrivée, le Collecteur se présente à l'accueil de chaque site afin de signaler sa présence, puis informe de son départ à la fin de son intervention.

À chaque collecte, il dépose sur chaque site un nombre de sacs vides équivalent au nombre de sacs collectés lors de son précédent passage.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉS DE CHAQUE PARTIE

Les papiers déchiquetés sont exclusivement destinés à l'activité professionnelle du Collecteur. Ils ne peuvent être cédés ou revendus à un tiers sans l'accord préalable de la Collectivité.

Les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

ARTICLE 7 – CONDITIONS D'UTILISATION, D'ÉCHANGES ET DE COMMUNICATION

Toute communication relative à cette opération (article de presse, publication sur les réseaux sociaux, support de communication, etc.) est soumise à l'accord préalable de l'autre partie.

ARTICLE 8 – ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS

Chaque partie déclare être couverte par une assurance responsabilité civile pour les activités relevant de la présente convention.

ARTICLE 9 – CONDITIONS DE RUPTURE

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, sans motif, sous réserve d'un préavis de trois mois précisant la date de la dernière collecte.

ARTICLE 10 – MODIFICATION

Toute modification de la présente convention fait l'objet d'un avenant écrit signé par les deux parties.

En cas de non-respect grave ou répété des engagements prévus par la convention ou des règles de sécurité, celle-ci peut être suspendue ou résiliée par l'une des parties.

ARTICLE 11 – LITIGES

Les parties s'efforcent de régler à l'amiable tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

À défaut d'accord amiable, le litige relève de la juridiction compétente.

Fait à Nuits-Saint-Georges, en deux exemplaires originaux, le ……

La Collectivité

Représentée par

……..

Représentée par

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_116-DE

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
30 septembre 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 13 / Présents : 12 / Votants : 12

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;
Christophe LUCAND, Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Pascal BORTOT, Dominique DUPONT, Florence ZITO, Francis CHENOT, Alexandre PLAZA, Samia DJEMALI.

EXCUSE : Alexandre SUCHET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

B/26/116 - OBJET : MODIFICATION DU DELAI D'EXECUTION DES MARCHES DE MAITRISE ET DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZAE « LE PRE SAINT DENIS » A NUITS-SAINT-GEORGES

Vu l'article R2194-7 du code de la commande publique sur les modifications non substantielles,
Vu la délibération B/26/07 du 13 janvier 2026,

Considérant qu'un marché de maitrise d'œuvre a été attribué au bureau d'étude BERTHET LIOGIER CAULFUTY par délibération du 25 février 2020 pour les travaux d'aménagement de la ZAE à Nuits-Saint-Georges ;
Considérant que faisant suite à cette attribution, un marché de travaux alloti en 3 lots a été attribué par délibération du 12 juillet 2021 pour les travaux d'aménagement de la ZAE à Nuits-Saint-Georges.
Considérant que ces marchés ont été prolongés jusqu'au 30 avril 2026 ;
Considérant toutefois que des réserves concernant les travaux n'ont pas encore été levées ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la prolongation des marchés de maitrise d'œuvre et de travaux jusqu'au 31 décembre 2026.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document et effectuer toutes les démarches administratives nécessaires au bon fonctionnement du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C de Gevrey-Chambertin et de Nuits St Georges
21700

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_116-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°3

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la Communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

BERTHET LIOGIER CAULFUTY (SAS)
11, avenue de Chamboland
21700 NUITS SAINT GEORGES

Siege :
17 rue Alphonse Lamartine 71530 CRISSEY
BP 70376
71109 CHALON-SUR-SAONE Cedex

Courriel : blc.contact@blc-ge.com
Tél : 03 80 61 06 19
SIRET : 428 827 935 00068

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:

Maitrise d'œuvre travaux d'aménagement de la ZAE Ecoparc le « Pré Saint Denis »

- Date de la notification du marché public : 5/03/2021
- Durée d'exécution du marché public : 18 mois
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 85 000 €
  - Montant TTC : 102 000 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_116-DE

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant qu'un marché de maitrise d'œuvre a été attribué au bureau d'étude BERTHET LIOGIER CAULFUTY par délibération du 25 février 2020 pour les travaux d'aménagement de la ZAE à Nuits-Saint-Georges ;
Considérant que faisant suite à cette attribution, un marché de travaux alloti en 3 lots a été attribué par délibération du 12 juillet 2021 pour les travaux d'aménagement de la ZAE à Nuits-Saint-Georges.
Considérant que ces marchés ont été prolongés jusqu'au 30 avril 2026 ;
Considérant toutefois que des réserves concernant les travaux n'ont pas encore été levées ;
Le marché est donc prolongé jusqu'au 31 décembre 2026

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_116-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_116-DE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_116-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°4 au lot n°2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la Communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

Noirot (Mandataire du Groupement)
Z.I. Rue Lavoisier 21700 Nuits-Saint-Georges
Tél : 03 80 61 32 00
Courriel : contact@noirot-tp.com
SIRET : 016 450 215 00021

Etablissement Desertot
5 rue en Clairvot ZAE CAP NORD Saint-Apollinaire
21075 Dijon
Tél : 03 80 72 45 37
SIRET : 516 020 138 00066

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:

Marché de travaux d'aménagements de la ZAE « le Pré Saint Denis » à Nuits-Saint-Georges tranche 1
Lot n°2 : Réseaux

- Date de la notification du marché public : 30/07/2021
- Durée d'exécution du marché public : 19 semaines à compter de l'OS de démarrage des travaux
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 759 350 €
  - Montant TTC : 911 220 €
  -
- Montant du marché public après la modification 1 :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 765 975 €
  - Montant TTC : 919 170 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_116-DE

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant qu'un marché de travaux alloti en 3 lots a été attribué par délibération du 12 juillet 2021 pour les travaux d'aménagement de la ZAE à Nuits-Saint-Georges.
Considérant que ce marché a été prolongé jusqu'au 30 avril 2026 ;
Considérant toutefois que des réserves concernant les travaux n'ont pas encore été levées ;
Le marché est donc prolongé jusqu'au 31 décembre 2026

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_116-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_116-DE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_116-DE

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_116-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N° 4 au lot n°3[1]

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la Communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

VDS Paysage
22 rue nationale – 21110 Soirans
Tél : 03 80 39 43 41
Courriel : vdspaysage@vdspaysage.com
SIRET : 353 303 225 00018

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Marché de travaux des aménagements de l'écoparc du pré Saint-Denis à Nuits-Saint-Georges
Lot n°3 Espaces verts

■ Date de la notification du marché public : le 04/08/2021

■ Durée d'exécution du marché public : 11 semaines à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 132 748.29 €
- Montant TTC : 159 295.55 €

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_116-DE

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :
(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Considérant qu'un marché de travaux alloti en 3 lots a été attribué par délibération du 12 juillet 2021 pour les travaux d'aménagement de la ZAE à Nuits-Saint-Georges.
Considérant que ce marché a été prolongé jusqu'au 30 avril 2026 ;
Considérant toutefois que des réserves concernant les travaux n'ont pas encore été levées ;
Le marché est donc prolongé jusqu'au 31 décembre 2026

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Non ☒ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : €
- Montant TTC : €
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : %
- Montant HT : €
- Montant TTC : €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_116-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_116-DE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_116-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°6 au lot n°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la Communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

Noirot (Mandataire du Groupement)
Z.I. Rue Lavoisier 21700 Nuits-Saint-Georges
Tél : 03 80 61 32 00
Courriel : contact@noirot-tp.com
SIRET : 016 450 215 00021

Rougeot Meursault
Champ Lain RD23 – 21160 Meursault
Tél : 03 80 21 69 09
Courriel : rougeot@rougeot-tp.com
SIRET 516 020 138 00041

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:

Marché de travaux d'aménagements de la ZAE « le Pré Saint Denis » à Nuits-Saint-Georges tranche 1
Lot n°1 : Terrassements – voirie – maçonnerie

- Date de la notification du marché public : 30/07/2021

- Durée d'exécution du marché public : 27 semaines à compter de l'OS de démarrage des travaux

- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 1 415 275.21 €
  - Montant TTC : 1 698 330.25 €
  -

- Montant du marché public après la modification 1 :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_116-DE

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1 469 335.21 €
- Montant TTC : 1 763 202.25 €

■ Montant du marché public après la modification 2 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1 484 101.22 €
- Montant TTC : 1 780 921.46 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant qu'un marché de travaux alloti en 3 lots a été attribué par délibération du 12 juillet 2021 pour les travaux d'aménagement de la ZAE à Nuits-Saint-Georges.
Considérant que ce marché a été prolongé jusqu'au 30 avril 2026 ;
Considérant toutefois que des réserves concernant les travaux n'ont pas encore été levées ;
Le marché est donc prolongé jusqu'au 31 décembre 2026

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_116-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le 20/01/2026

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_116-DE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_117-DE

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
30 septembre 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 13 / Présents : 12 / Votants : 12

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;
Christophe LUCAND, Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Pascal BORTOT, Dominique DUPONT, Florence ZITO, Francis CHENOT, Alexandre PLAZA, Samia DJEMALI.

EXCUSE : Alexandre SUCHET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

B/26/117 - OBJET : MODIFICATION DU DELAI D'EXECUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZAE « LA PETITE CHAMPAGNE » A GILLY-LES-CITEAUX

Vu l'article R2194-7 du code de la commande publique sur les modifications non substantielles,
Vu la délibération B/26/09 du 13 janvier 2026,

Considérant que par consultation par simple devis, la maitrise d'œuvre a été attribuée au bureau d'étude BERTHET LIOGIER CAULFUTY le 20 février 2023 pour les travaux d'aménagement de la ZAE à Gilly-lès-Cîteaux ;
Considérant que faisant suite à cette attribution, un marché de travaux alloti en 3 lots a été attribué par délibération du 9 juillet 2024 pour les travaux d'aménagement de la ZAE à Gilly-lès-Cîteaux ;
Considérant que ces marchés ont été prolongés jusqu'au 30 avril 2026 ;
Considérant toutefois que des réserves concernant les travaux n'ont pas encore été levées ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la prolongation des marchés de maitrise d'œuvre et de travaux jusqu'au 31 décembre 2026,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document et effectuer toutes les démarches administratives nécessaires au bon fonctionnement du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C de Gevrey-Chambertin et de Nuits St Georges * 21700 *

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_117-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la Communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

BERTHET LIOGIER CAULFUTY (SAS)
11, avenue de Chamboland
21700 NUITS SAINT GEORGES

Siege :
17 rue Alphonse Lamartine 71530 CRISSEY
BP 70376
71109 CHALON-SUR-SAONE Cedex

Courriel : blc.contact@blc-ge.com
Tél : 03 80 61 06 19
SIRET : 428 827 935 00068

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:

Marché public de services Maitrise d'œuvre travaux d'aménagement de la ZAE « La Petite Champagne »

- Date de la notification du marché public : 22/02/2023
- Durée d'exécution du marché public : 36 mois
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 39 000 €
  - Montant TTC : 46 800 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_117-DE

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant que par consultation par simple devis, la maitrise d'œuvre a été attribuée au bureau d'étude BERTHET LIOGIER CAULFUTY le 20 février 2023 pour les travaux d'aménagement de la ZAE à Gilly-lès-Cîteaux ;
Considérant que faisant suite à cette attribution, un marché de travaux alloti en 3 lots a été attribué par délibération du 9 juillet 2024 pour les travaux d'aménagement de la ZAE à Gilly-lès-Cîteaux ;
Considérant que ces marchés ont été prolongés jusqu'au 30 avril 2026 ;
Considérant toutefois que des réserves concernant les travaux n'ont pas encore été levées ;
Le marché est donc prolongé jusqu'au 31 décembre 2026

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_117-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_117-DE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_117-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°2 AU LOT N°3

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la Communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

Duc et Preneuf
ZAC Beauregard 430 rue du Fortin 21600 Longvic
Courriel : dpb@ducetpreneuf.fr
Tél : 03 80 54 35 00
SIRET : 352 571 863 00070

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:

Travaux d'aménagement de la zone d'activité « La petite Champagne » à Gilly-lès-Cîteaux

- Date de la notification du marché public : 22/07/2024
- Durée d'exécution du marché public : 8 semaines à compter de l'OS de démarrage
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 84 683.55 €
  - Montant TTC : 101 620.26 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_117-DE

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant qu'un marché de travaux alloti en 3 lots a été attribué par délibération du 9 juillet 2024 pour les travaux d'aménagement de la ZAE à Gilly-lès-Citeaux.
Considérant que ces marchés ont été prolongés jusqu'au 30 avril 2026 ;
Considérant toutefois que des réserves concernant les travaux n'ont pas encore été levées ;
Considérant alors que le marché est prolongé jusqu'au 31 décembre 2026

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_117-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_117-DE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_117-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°3 AU LOT N°2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la Communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

ETM
En Vougeot 21910 Barges
Tel : 03 80 79 24 16
Courriel : barges@guinot-tp.com
SIRET : 490 921 996 00073

Siège Social
SAS Pascal Guinot
Rue Henri Paul Schneider 71210 Montchanin
Tél : 03 85 73 95 80

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:

Travaux d'aménagement de la zone d'activité « La petite Champagne » à Gilly-lès-Cîteaux

- Date de la notification du marché public : 22/07/2024
- Durée d'exécution du marché public : 12 semaines à compter de l'OS de démarrage
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 249 238.31 € €
  - Montant TTC : 299 085.97 €
  -
- Montant du marché public après la modification n°1 :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 254 788.31 €
  - Montant TTC : 305 745.97 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_117-DE

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant qu'un marché de travaux alloti en 3 lots a été attribué par délibération du 9 juillet 2024 pour les travaux d'aménagement de la ZAE à Gilly-lès-Citeaux.
Considérant que ces marchés ont été prolongés jusqu'au 30 avril 2026 ;
Considérant toutefois que des réserves concernant les travaux n'ont pas encore été levées ;
Considérant alors que le marché est prolongé jusqu'au 31 décembre 2026

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_117-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_117-DE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_117-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°3 AU LOT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la Communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

Mandataire du groupement
SAS Noirot
ZI Rue Lavoisier 21700 Nuits-Saint-Georges
Tél : 03 80 61 32 00
Courriel : contact@noirot-tp.com
Siret : 016 450 215 0021

SAS Eurovia BFC
7 rue Colbert – 21600 Longvic
Tél : 03 80 68 24 60
Courriel : études.dijon@eurovia.com
Siret : 348 899 295 00300
Siège social) 134 avenue de la Gare – 21220 Gevrey-Chambertin
Tél : 03 80 34 39 33

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:

Travaux d'aménagement de la zone d'activité « La petite Champagne » à Gilly-lès-Cîteaux

- Date de la notification du marché public : 22/07/2024
- Durée d'exécution du marché public : 18 semaines à compter de l'OS de démarrage
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 299 070.1 €
  - Montant TTC : 358 891.32 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_117-DE

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant qu'un marché de travaux alloti en 3 lots a été attribué par délibération du 9 juillet 2024 pour les travaux d'aménagement de la ZAE à Gilly-lès-Citeaux.
Considérant que ces marchés ont été prolongés jusqu'au 30 avril 2026 ;
Considérant toutefois que des réserves concernant les travaux n'ont pas encore été levées ;
Considérant alors que le marché est prolongé jusqu'au 31 décembre 2026

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_117-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_117-DE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_118-DE

Département de la CÔTE-D'OR

Arrondissement de BEAUNE

Convocation du 30 septembre 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 13 / Présents : 12 / Votants : 12

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;
Christophe LUCAND, Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Pascal BORTOT, Dominique DUPONT, Florence ZITO, Francis CHENOT, Alexandre PLAZA, Samia DJEMALI.

EXCUSE : Alexandre SUCHET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

B/26/118 - OBJET : MODIFICATION DU DELAI D'EXECUTION DES MARCHES DE MAITRISE ET DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZAE « LES TERRES D'OR III » A GEVREY-CHAMBERTIN

Vu l'article R2194-7 du code de la commande publique sur les modifications non substantielles,
Vu la délibération B/26/08 du 13 janvier 2026,

Considérant qu'un marché de maitrise d'œuvre a été attribué au bureau d'étude BERTHET LIOGIER CAULFUTY par délibération du 22 juin 2021 pour les travaux d'aménagement de la ZAE à Gevrey-Chambertin ;
Considérant que faisant suite à cette attribution, un marché de travaux alloti en 3 lots a été attribué par délibération du 11 octobre 2022 pour les travaux d'aménagement de la ZAE à Gevrey-Chambertin ;
Considérant que ces marchés ont été prolongés jusqu'au 30 avril 2026 ;
Considérant toutefois que des réserves concernant les travaux n'ont pas encore été levées ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la prolongation des marchés de maitrise d'œuvre et de travaux jusqu'au 31 décembre 2026.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document et effectuer toutes les démarches administratives nécessaires au bon fonctionnement du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits St Georges
21700

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_118-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°3

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la Communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

BERTHET LIOGIER CAULFUTY (SAS)
11, avenue de Chamboland
21700 NUITS SAINT GEORGES

Siege :
17 rue Alphonse Lamartine 71530 CRISSEY
BP 70376
71109 CHALON-SUR-SAONE Cedex

Courriel : blc.contact@blc-ge.com
Tél : 03 80 61 06 19
SIRET : 428 827 935 00068

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:

Marché public de services Maitrise d'œuvre travaux d'aménagement de la ZAE « Les Terres d'Or III »

- Date de la notification du marché public : 16/07/2021
- Durée d'exécution du marché public : 12 mois
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 57 000 €
  - Montant TTC : 68 400 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_118-DE

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant qu'un marché de maitrise d'œuvre a été attribué au bureau d'étude BERTHET LIOGIER CAULFUTY par délibération du 22 juin 2021 pour les travaux d'aménagement de la ZAE à Gevrey-Chambertin ;
Considérant que faisant suite à cette attribution, un marché de travaux alloti en 3 lots a été attribué par délibération du 11 octobre 2022 pour les travaux d'aménagement de la ZAE à Gevrey-Chambertin ;
Considérant que ces marchés ont été prolongés jusqu'au 30 avril 2026 ;
Considérant toutefois que des réserves concernant les travaux n'ont pas encore été levées ;
Le marché est donc prolongé jusqu'au 31 décembre 2026

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_118-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_118-DE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_118-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°3 au lot n°3

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la Communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

ID VERDE
9010 Route de Gray 21850 Saint Apollinaire
Tél : 03 80 47 53 60
siege@idverde.com
SIRET : 33960966100642

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:

Marché de travaux d'aménagements de l'extension de la zone d'activité des terres d'Or III à Gevrey Chambertin
Lot n°3 : Espaces Verts

- Date de la notification du marché public : 14/10/2022

- Durée d'exécution du marché public : 5 mois à compter de l'OS de démarrage des travaux

- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 59 751.7 €
  - Montant TTC : 71 702.04 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_118-DE

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant qu'un marché de travaux alloti en 3 lots a été attribué par délibération du 11 octobre 2022 pour les travaux d'aménagement de la ZAE à Gevrey-Chambertin ;
Considérant que ce marché a été prolongé jusqu'au 30 avril 2026 ;
Considérant toutefois que des réserves concernant les travaux n'ont pas encore été levées ;
Le marché est donc prolongé jusqu'au 31 décembre 2026

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_118-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_118-DE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_118-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°4 au lot n°2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la Communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

ETHP SAS
21 Rue du Docteur Quignard – 21000 Dijon
Courriel : agencebfc@nge.fr
Tél : 03 80 63 58 99
SIRET : 439 987 405 00289
Sous-Traitant

AECI
ZA de fontaine – 01290 Crotet
Courriel : secreariat@aeci01.fr
Tél : 03 85 31 17 26
SIRET : 384 950 929 00040

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:

Marché de travaux d'aménagements de l'extension de la zone d'activité des terres d'Or III à Gevrey Chambertin
Lot n°2 : Réseaux

- Date de la notification du marché public : 18/10/2022

- Durée d'exécution du marché public : 5 mois à compter de l'OS de démarrage des travaux

- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 465 939.30 €
  - Montant TTC : 559 127.16 €
  -

- Montant du marché public après la modification 1 :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 489 474.11 €
  - Montant TTC : 587 368.93 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_118-DE

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant qu'un marché de travaux alloti en 3 lots a été attribué par délibération du 11 octobre 2022 pour les travaux d'aménagement de la ZAE à Gevrey-Chambertin ;
Considérant que ce marché a été prolongé jusqu'au 30 avril 2026 ;
Considérant toutefois que des réserves concernant les travaux n'ont pas encore été levées ;
Le marché est donc prolongé jusqu'au 31 décembre 2026

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_118-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_118-DE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_118-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°4 au lot n°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la Communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

Noirot (Mandataire du Groupement)
Z.I. Rue Lavoisier 21700 Nuits-Saint-Georges
Tél : 03 80 61 32 00
Courriel : contact@noirot-tp.com
SIRET : 016 450 215 00021

EUROVIA BFC
134 avenue de la gare – 21220 Gevrey-Chambertin
Tél : 03 80 68 24 60
Siret : 348 899 295 00300

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:

Marché de travaux d'aménagements de l'extension de la zone d'activité des terres d'Or III à Gevrey Chambertin
Lot n°1 : Voirie - Terrassement – Maçonnerie

- Date de la notification du marché public : 14/10/2022

- Durée d'exécution du marché public : 6 mois à compter de l'OS de démarrage des travaux

- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 796 396.32 €
  - Montant TTC : 955 675.58 €
  -

- Montant du marché public après la modification 1 :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 803 996.32 €
  - Montant TTC : 964 795.58 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_118-DE

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant qu'un marché de travaux alloti en 3 lots a été attribué par délibération du 11 octobre 2022 pour les travaux d'aménagement de la ZAE à Gevrey-Chambertin ;
Considérant que ce marché a été prolongé jusqu'au 30 avril 2026 ;
Considérant toutefois que des réserves concernant les travaux n'ont pas encore été levées ;
Le marché est donc prolongé jusqu'au 31 décembre 2026

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_118-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_118-DE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_119-DE

Département de la CÔTE-D'OR

Arrondissement de BEAUNE

Convocation du 30 septembre 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 13 / Présents : 12 / Votants : 12

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;
Christophe LUCAND, Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Pascal BORTOT, Dominique DUPONT, Florence ZITO, Francis CHENOT, Alexandre PLAZA, Samia DJEMALI.

EXCUSE : Alexandre SUCHET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

B/26/119 - RENOUVELLEMENT DE L'ANIMATION DU SITE NATURA 2000 DE LA COTE DIJONNAISE

Vu la directive européenne n°2009-147 CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu la directive européenne n°92-43 CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L414-1 à 7 et R414-8 à 10, qui, notamment, confient l'animation et la présidence des sites Natura 2000 aux collectivités territoriales et à leurs groupements ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2014 portant sur l'approbation du document d'objectifs de gestion du site Natura 2000 « Milieux forestiers et pelouses des combes dijonnaise » (FR 2600956) en zone spéciale de conservation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2015 portant désignation du site Natura 2000 « Milieux forestiers et pelouses des combes dijonnaise » (FR 2600956) ;

Vu l'avis favorable du préfet du 12 décembre 2019 portant sur la fusion des périmètres Natura 2000 de la Côte dijonnaise ;

Vu la délibération du Bureau communautaire B/20/52 du 1er décembre 2020 portant sur le Renouvellement de la structure animatrice du site Natura 2000 de la côte dijonnaise ;

Vu l'arrêté régional n°2023-G-32660 du 24 octobre 2023 portant sur l'approbation du document d'objectifs de gestion du site Natura 2000 « Combes de la côte dijonnaise » (FR 2600956).

Il est rappelé que,

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin assurait la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000 de la Côte dijonnaise ainsi que la présidence de son comité de pilotage depuis le 5 juillet 2005, maîtrise d'ouvrage reprise depuis le 14 mars 2017 par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint- Georges et renouvelée pour 3 ans le 1er décembre 2020 puis à nouveau en octobre 2024.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_119-DE

La structure animatrice assure les aspects administratifs, techniques, financiers, d'animation et de communication afférents à l'animation du document d'objectif en répondant aux objectifs suivants :

- favoriser l'appropriation locale des objectifs du réseau Natura 2000 ainsi que l'intégration de cette politique dans les processus de développement durable en cours ou à venir sur le territoire concerné,
- conduire la mise en œuvre des Docob et en assurer le suivi,
- procéder à l'évaluation du dispositif et l'améliorer si nécessaire.

La structure animatrice est liée à l'Etat par une convention d'animation de 3 ans qu'il convient de renouveler en 2026.

Considérant la compétence optionnelle de Protection et de Mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, indiquant comme étant d'intérêt communautaire « la gestion des sites d'intérêt environnemental dont la majeure partie se situe sur le territoire communautaire, faisant l'objet ou pouvant faire l'objet de dispositifs ou de schémas réglementaires ou contractuels de préservation ;

Considérant l'intérêt de ce site pour le développement de l'offre touristique sur le territoire intercommunal;

Considérant l'intérêt de l'animation de ce site en termes de mise à disposition pour les communes du territoire d'outils financiers et techniques permettant la mise en œuvre d'actions structurantes ;

Considérant les investissements déjà réalisés pour valoriser et préserver le site de la Côte dijonnaise ainsi que les nombreux partenariats mis en place notamment avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne, l'Office National des Forêts, les Fédérations Départementales des sports de nature et le Conseil Départemental de Côte d'Or ;

Considérant que la charge financière que représente cette animation est supportée à 100 % par les crédits de la Région Bourogne Franche-Comté et de l'Europe (FEADER) pour les charges salariales afférentes et les investissements (travaux, équipements) ;

Le Président propose que la Communauté de communes poursuive sa position de structure animatrice du site Natura 2000 de la Côte Dijonnaise. Cette décision sera soumise au vote au prochain comité de pilotage du site.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à proposer la Communauté de communes en tant que structure animatrice auprès du comité de pilotage du site Natura 2000 de la Côte dijonnaise,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à proposer, dans la continuité de la décision du Copil, Monsieur DUPONT, Vice-Président en charge de la délégation Développement durable et Transitions Climatique, Energétique et Ecologique, en tant que président du comité de pilotage,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette mission (convention cadre d'animation, convention annuelle, demande de subvention, etc.).

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C de Gevrey-Chambertin et de la Côte des Grandes
21700

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_120-DE

Département de la CÔTE-D'OR

Arrondissement de BEAUNE

Convocation du 30 septembre 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 13 / Présents : 12 / Votants : 12

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;
Christophe LUCAND, Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Pascal BORTOT, Dominique DUPONT, Florence ZITO, Francis CHENOT, Alexandre PLAZA, Samia DJEMALI.

EXCUSE : Alexandre SUCHET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

B/26/120 - OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE ET FONCTIONNELLE DE LA SALLE OMNISPORTS DE NUITS-SAINT-GEORGES – APPROBATION DE L'OPERATION, DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT 2026

La Communauté de communes engage la rénovation énergétique, fonctionnelle et l'adaptation au changement climatique de la salle omnisports de Nuits-Saint-Georges.

L'opération comprend notamment la rénovation de l'enveloppe du bâtiment, l'amélioration de l'isolation, le remplacement des menuiseries extérieures, la mise en œuvre d'une production de chaleur reposant prioritairement sur la géothermie, l'amélioration de la ventilation et du confort d'été, la modernisation de l'éclairage et de la régulation, ainsi que des travaux de mise en conformité et d'adaptation fonctionnelle.

Le dossier de consultation des entreprises est finalisé et le permis de construire a été obtenu.

Le montant prévisionnel des travaux, issu de l'estimation DCE de février 2026, s'élève à **2 972 000 € HT**.

Le coût global consolidé de l'opération est arrêté à :

Nature de la dépense	Montant HT
Travaux	**2 972 000,00 €**
Maîtrise d'œuvre	**244 864,40 €**
Contrôle technique, SPS et vérifications électriques	**13 700,00 €**
Études géotechniques	**9 115,00 €**
Géomètre	**3 100,00 €**
Diagnostics amiante, plomb et déchets	**4 080,00 €**
TOTAL	**3 246 859,40 € HT**

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_120-DE

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeur	Montant
État – Fonds vert 2026	**600 000,00 €**
Conseil départemental de la Côte-d'Or	**400 000,00 €**
Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté	**350 000,00 €**
ADEME / SICECO	**120 000,00 €**
Autofinancement et emprunt	**1 776 859,40 €**
TOTAL	**3 246 859,40 €**

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **APPROUVE** l'opération de rénovation énergétique, fonctionnelle et d'adaptation au changement climatique de la salle omnisports de Nuits-Saint-Georges ;

- **APPROUVE** le coût prévisionnel de l'opération fixé à **3 246 859,40 € HT** ;

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;

- **SOLLICITE** auprès de l'État une subvention de **600 000 €** au titre du Fonds vert 2026 – mesure « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à l'obtention des financements correspondants.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_121-DE

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
30 septembre 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 13 / Présents : 12 / Votants : 12

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;
Christophe LUCAND, Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Pascal BORTOT, Dominique DUPONT, Florence ZITO, Francis CHENOT, Alexandre PLAZA, Samia DJEMALI.

EXCUSE : Alexandre SUCHET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

B/26/121 - OBJET : MARCHE DE RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASE JEROME GOLMARD A BROCHON - MODIFICATION 2 AU LOT N°6

Vu la délibération B/24/120,
Vu l'article R 2194-8 du code de la Commande publique sur les modifications de faible montant,

Considérant que le lot n°6, menuiseries extérieures aluminium – serrurerie du marché de travaux de rénovation énergétique du gymnase Jérôme Golmard à Brochon a été attribué à l'entreprise BOUDIER ;
Considérant qu'après discussion avec le titulaire du marché il a été décidé d'effectuer des travaux supplémentaires d'habillage de tableaux et de remplacement de verrou mécanique pour la porte sectionnelle ;
Considérant que modification occasionne une dépense supplémentaire ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la modification n°2 au lot n°6 Menuiseries extérieures et serrurerie d'un montant de 2 250 € HT,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires au bon fonctionnement du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_121-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N° 2 au lot n°6

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la Communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

BOUDIER SAS – 7, Rue des Frères Montgolfier – 21300 CHENOVE
Tél. : 03.80.65.16.21 – Fax. : 03.80.65.49.45
Mail. : accueil@boudier-metallerie.fr
SIRET : 408 635 738 000 37

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:
Rénovation énergétique du gymnase Jérôme Golmard à Brochon
Lot n°6 : Menuiseries extérieures aluminium – Serrurerie

- Date de la notification du marché public : 28/10/2024

- Durée d'exécution du marché public : 1 mois

- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 115 319 €
  - Montant TTC : 138 382.8 €

- Montant du marché public après la modification n°1:
  - Taux de la TVA : 20
  - Montant HT : 116 119
  - Montant TTC : 139 342.8

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_121-DE

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant que le lot n°6, menuiseries extérieures aluminium – serrurerie du marché de travaux de rénovation énergétique du gymnase Jérôme Golmard à Brochon a été attribué à l'entreprise BOUDIER ;
Considérant qu'après discussion avec le titulaire du marché il a été décidé d'effectuer des travaux supplémentaires d'habillage de tableaux et de remplacement de verrou mécanique pour la porte sectionnelle ;
Considérant que modification occasionne une dépense supplémentaire ;

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Non ☒ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2 250 €
- Montant TTC : 2 700 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2.64

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 118 369 €
- Montant TTC : 142 042.8 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_121-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_121-DE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

- FERRONNERIE D'ART
- METALLERIE
- SERRURERIE - DEPANNAGES
- PORTES BLINDEES - SECURITE
- MENUISERIES ALUMINIUM
- PVC, VERANDAS - STORES
- VOLETS

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_121-DE

D E V I S

CHENOVE, le 11 septembre 2026

Référence : 213187

C-C de GEVREY NUITS

3 RUE JEAN MOULIN

21700 NUITS SAINT GEORGES

Objet du devis :
Chantier B24122 - Gymnase Brochon
Travaux supplémentaires - Habillage des tableaux intérieures et remplacement d'un verrou de la porte sectionnelle

Désignation	Un	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
1. Habillage des tableaux intérieurs de 6 fenêtres (types 3/4/5/6/7) en tôle aluminium pliée ép. 15/10e, largeur env. 300 mm, finition thermolaquée, compris découpes, pliages, fixations et toutes sujétions de pose	Ml	23,000	65,00	1 495,00
2. Habillage du tableau de la porte du local rangement en tôle aluminium pliée ép. 15/10e, largeur env. 300 mm, finition thermolaquée, compris découpes, pliages, fixations et pose.	U	1,000	390,00	390,00
3. Remplacement du verrou mécanique existant de la porte sectionnelle, compris dépose, adaptation, réglage et essais de bon fonctionnement.	U	1,000	365,00	365,00

Total H.T.	**2 250,00**
Total T.V.A. 20,00 %	**450,00**
Total T.T.C.	2 700,00
Net TTC (Euro)	**2 700,00**

Signature Entreprise :

Y.ORFAO

Assurance professionnelle : assurance décennale obligatoire, souscrite auprès de AXA France, contrat n° 0000011020650404

Tél. 03 80 65 16 21 - Fax : 03 80 65 49 45 - Mail : info@boudier-metallerie.fr

Service commercial
Mail : magasin@boudier-metallerie.fr

Siège social - Ateliers - Bureaux - Hall expo

©Sage

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_121-DE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION

1 - CONTENU ET DOMAINE D'APPLICATION
1.1 Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les commandes du maître de l'ouvrage. En conséquence, la passation d'une commande par le maître de l'ouvrage emporte son adhésion sans réserve aux présentes conditions générales.
1.2 Les présentes conditions générales prévalent sur toutes autres conditions générales qui pourraient leur être opposées.
1.3 L'entreprise se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes dans les conditions particulières (ex : devis). Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.
1.4 L'entreprise peut sous-traiter tout ou partie du marché.

2 - CONCLUSION DU MARCHÉ
2.1 Sauf mention contraire dans les conditions particulières, la durée de validité de l'offre de l'entreprise est de un mois à compter de sa date d'établissement. Au-delà de cette période, l'entreprise n'est plus tenue par les termes de son offre.
Les devis réalisés par l'entreprise sont gratuits, sauf indication contraire sur ces derniers. Dans le cadre d'études complexes ou de demandes multiples, le vendeur se réserve le droit de demander une participation aux frais d'établissement du devis ou d'étude du projet.
Les mentions du devis engagent le vendeur pour autant que les paramètres communiqués par le client pour son établissement soient exacts et correspondent au relevé ou métré définitif effectué par le vendeur.
2.2 La commande est définitive lors du retour d'un exemplaire de l'offre non modifiée signée par le maître de l'ouvrage et accompagnée de l'acompte tel que prévu à l'article 8.1 des présentes conditions générales.
Toute modification de commande initiale doit être faire l'objet d'un nouveau devis ou d'un additif au devis initial dont la validation est soumise aux mêmes formalités que le devis initial. Une telle modification peut notamment entraîner la fixation d'un nouveau délai de livraison opposable au client.
Le vendeur ne pouvant être au fait de la totalité des spécificités locales, il appartient au client de s'informer des règles régissant l'urbanisme et la construction afférente à l'ouvrage considéré.
2.3 Le maître de l'ouvrage indique, avant conclusion du marché, à l'entrepreneur par lettre recommandée avec accusé de réception s'il entend demander un prêt pour payer en totalité ou en partie les travaux, faute de quoi, il est réputé ne pas emprunter et perdre le bénéfice des dispositions du code de la consommation sur le crédit immobilier et le crédit à la consommation.

3 - CONDITIONS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX
3.1 L'entreprise est assurée pour la couverture des risques mettant en jeu sa responsabilité. Les prestations sont réalisées dans le respect des règles de l'art et conformément aux DTU applicables.
3.2 Le délai de réalisation des travaux est prévu aux conditions particulières. Le délai d'exécution commencera à courir à compter de la réception par l'entreprise de l'acompte à la commande/de l'obtention des autorisations d'urbanisme/de l'acceptation du crédit. Il est donné à titre indicatif, le retard éventuel ne peut en aucun cas être invoqué pour cause d'annulation de la commande et ne donne droit à aucune indemnité. Le délai d'exécution sera prolongé de plein droit dans les cas suivants : intempéries telles que définies par le code du travail et rendant impossible toute exécution des travaux convenus, cas de force majeure, travaux supplémentaires ou imprévus, retard du fait du maître de l'ouvrage ou non-exécution de ses obligations par le maître de l'ouvrage ou un tiers mandaté par ce dernier.
3.3 L'eau, l'électricité, les accès, les aires de stockage et d'installation nécessaires à la réalisation des travaux seront mis à la disposition de l'entreprise en quantité suffisante, gratuitement et à proximité des travaux.

4 - RÉMUNÉRATION DE L'ENTREPRENEUR
4.1 La facturation définitive correspondra au montant du décompte définitif établi par l'entreprise prenant en compte les travaux réellement exécutés, y compris les éventuels travaux supplémentaires.
4.2 Les prix seront actualisés à la date de démarrage (mois m) des travaux faisant l'objet de la demande de règlement par application du coefficient de variation de l'index correspondant au produits, ou par application d'une formule définie aux conditions particulières. L'indice initial est celui connu à la date de remise de l'offre ; l'indice du mois de révision sera pris avec le même décalage.
4.3 REP PMCB : en application de l'article L541-10-13 du code de l'environnement, la Société Boudier s'est enregistrée auprès de l'organisme Valobat. Le numéro d'identifiant Unique (IDU) est : FR409864_04VUHK. La part du coût unitaire que la Société Boudier supporte pour la gestion des déchets PCMB est intégralement répercutée à l'acheteur professionnel du produit sans possibilité de réfaction. L'attention du client est attirée sur le fait que le prix des PMCB figurant au devis est susceptible d'évoluer en cas de modification ultérieure des barèmes appliqués par les éco-organismes en charge de la filière REP PMCB. En cas de différend entre l'entreprise et le client sur le montant de l'éco-contribution à appliquer, les barèmes des éco-organismes de la filière PMCB applicables au moment de l'émission des factures de l'entreprise feront foi.

5 - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES, URGENTS OU IMPRÉVISIBLES
5.1 Tous travaux non prévus explicitement dans l'offre seront considérés comme travaux supplémentaires. Ils donneront lieu, avant exécution, à la signature d'un avenant mentionnant notamment le prix de ces nouveaux travaux et le nouveau délai d'exécution le cas échéant.
5.2 L'entrepreneur est habilité à prendre en cas d'urgence, toutes dispositions conservatoires nécessaires, sous réserve d'en informer le maître de l'ouvrage.

6 - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ
6.1 Des locaux décents à usage de vestiaires, réfectoire et WC devront être mis à disposition du personnel de l'entreprise par les soins du maître de l'ouvrage en quantités suffisantes, gratuitement et à proximité des travaux. Le chantier devra être équipé d'un branchement d'eau potable et d'une arrivée de courant. En cas d'impossibilité ou d'insuffisance, les installations nécessaires seront facturées au maître de l'ouvrage.
L'entrepreneur ne peut être tenu d'effectuer des travaux dont l'exécution présenterait un caractère dangereux, sans que soient mis en place les systèmes de prévention réglementaires.

7 - RÉCEPTION DES TRAVAUX
7.1 La réception des travaux a lieu dès leur achèvement. Elle est prononcée à la demande de l'entrepreneur, par le maître de l'ouvrage, avec ou sans réserves, de manière contradictoire. Si la réception est prononcée avec des réserves, des réserves précises et détaillées sont formulées par écrit sur le pv de réception. Le vendeur effectue les travaux de reprise dans un délai prévu avec le client.
7.2 La réception libère l'entrepreneur de toutes les obligations contractuelles autre que les garanties légales.
7.3 Les motifs de refus de réception doivent être précisés par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois jours suivant la demande de l'entreprise. Si une visite a eu lieu, les motifs doivent être indiqués sur le procès-verbal de refus.
7.4 Si la réception doit intervenir judiciairement, les frais correspondants seront à la charge du maître de l'ouvrage.

8 - PAIEMENTS
8.1 Sauf mention contraire dans les conditions particulières, il est demandé un acompte de 30% du montant du marché à la commande et avant le début d'exécution des travaux. Un second acompte de 30% pourra être demandé lors de la mise en fabrication en atelier ou le premier jour de la pose. Pour tous travaux d'une durée supérieure à 30 jours, l'entreprise pourra demander le paiement d'acomptes mensuels (situations de travaux) au prorata de l'avancement.
En fin de travaux, l'entreprise facturera le solde des travaux dans les conditions prévues à l'article 4.

©Sage

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_121-DE

8.2 Aucune retenue de garantie ne s'appliquera aux marchés de l'entreprise.
8.3 Les demandes de paiements et factures, à compter de leur émission, seront réglées à l'entreprise par chèque ou virement à réception de facture ou selon les conditions particulières prévues au marché. En cas de non-paiement à la date portée sur la facture, des pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage, seront dues à l'entreprise.
8.4 Pour les seuls clients professionnels ressortissant aux dispositions de l'article L. 441-10 du code du commerce, tout retard de paiement ouvre droit à l'égard du créancier à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant, l'entreprise peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.
8.5 En cas de non-paiement à l'échéance, l'entrepreneur pourra suspendre les travaux dans un délai de 15 jours, après mise en demeure préalable au maître de l'ouvrage restée infructueuse.
8.6 En cas de résiliation unilatérale du fait du maître de l'ouvrage avant le démarrage des travaux, et sauf cas de force majeure, le montant des acomptes versés sera conservé par l'entreprise à titre d'indemnisation, sans préjudice des frais supplémentaires qui pourraient être dus, sur justificatif, tel que le coût des matériaux et matériels commandés ou fabriqués.

9 - GARANTIE DE PAIEMENT
Lorsque le montant des travaux, déduction faite de l'acompte versé à la commande, est supérieur à 12 000 euros, le maître de l'ouvrage doit en garantir le paiement de la façon suivante :
1) Lorsqu'il recourt à un crédit destiné exclusivement et en totalité au paiement des travaux, objet du marché, le maître de l'ouvrage fera le nécessaire pour que les versements, effectués par l'établissement prêteur, parviennent à l'entrepreneur aux échéances convenues dans le marché (2ème alinéa de l'article 1799-1 du Code civil). Le maître de l'ouvrage adresse à l'entrepreneur copie du contrat attestant de la délivrance du prêt.
2) Lorsqu'il ne recourt pas à un crédit spécifique travaux, le maître de l'ouvrage (à l'exception des consommateurs) fournit, au plus tard à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant la conclusion du marché, le cautionnement visé au 3ème alinéa de l'article 1799-1 du Code civil. Tant que le cautionnement ou l'attestation de crédit n'est pas fourni, l'entrepreneur ne commencera pas les travaux. Le délai d'exécution est prolongé en conséquence, si la date prévue pour le début des travaux est antérieure à celle de la fourniture du cautionnement ou de l'attestation du prêt.

10 - PROPRIÉTÉE INTELLECTUELLE
Les études, devis, plans et documents de toute nature remis ou envoyés par l'entreprise restent toujours son entière propriété ; ils doivent être rendus sur sa demande.
Ils ne peuvent être communiqués, ni reproduits, ni exécutés par un tiers, sans autorisation écrite de l'entreprise.

11 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
Les données personnelles collectées par l'entreprise sont enregistrées dans son fichier clients. L'ensemble des informations collectées sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat et seront principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le maître de l'ouvrage, le traitement des commandes et la promotion des services de l'entreprise. Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution du contrat, à l'accomplissement par l'entreprise de ses obligations légales et règlementaires ou encore à l'exercice des prérogatives lui étant reconnues par la loi et la jurisprudence.
L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de l'entreprise, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion des commandes, sans qu'une autorisation du maître de l'ouvrage soit nécessaire. En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'entreprise s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données, sans consentement préalable du maître de l'ouvrage, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.). Enfin, en cas de transfert des données en dehors de l'Union européenne (" U.E. "), il est rappelé que les destinataires externes à l'entreprise seraient contractuellement tenus de mettre en œuvre les efforts et moyens nécessaires afin de garantir un niveau de protection équivalent à celui fourni au sein de l'U.E.
Conformément aux dispositions légales et règlementaires applicables, le maître de l'ouvrage bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.
Le maître de l'ouvrage peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant le service comptable à l'adresse mail suivante : compta@boudier-metallerie.fr
Dans le cas où le maître de l'ouvrage ne souhaiterait pas recevoir des messages promotionnels et invitations via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux, celui-ci a la possibilité d'indiquer son choix dans le cadre du document matérialisant l'offre de l'entreprise, de modifier son choix en contactant l'entreprise dans les conditions évoquées ci-avant ou en utilisant les liens de désinscription prévus dans les messages SMS ou électroniques. Ce droit vaut également pour les personnes dont les données (notamment leur identité et leur coordonnées) auraient été transmises, avec leur autorisation à des tiers, à des fins de prospection commerciales.

12 - CONTESTATIONS
12.1 Lorsqu'une des parties ne se conforme pas aux conditions du marché, l'autre partie la met en demeure d'y satisfaire par lettre recommandée avec accusé de réception.
12.2 Le maître de l'ouvrage, consommateur personne physique, peut, après échec de la procédure prévue à l'alinéa ci-dessus, recourir à la médiation de la consommation en s'adressant à :
BATIRMEDIATION
22 CORNICHE DU SOLEIL
83 430 SAINT MANDRIER
Ou à sa plate-forme d'e-médiation : www.batirmediation-conso.fr
12.3 En cas de litige avec un maître de l'ouvrage consommateur, les litiges seront portés devant le tribunal du lieu d'exécution des travaux ou du domicile du maître de l'ouvrage.
En cas de litige avec un maître de l'ouvrage professionnel, les litiges seront portés devant les tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Dijon.

Mention : " lu et approuvé "
Date et signature :

©Sage

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
30 septembre 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 13 / Présents : 12 / Votants : 12

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;
Christophe LUCAND, Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Pascal BORTOT, Dominique DUPONT, Florence ZITO, Francis CHENOT, Alexandre PLAZA, Samia DJEMALI.

EXCUSE : Alexandre SUCHET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

B/26/122 - OBJET : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DE TRAVAUX POUR LA CREATION D'UN CENTRE PERI ET EXTRASCOLAIRE A GEVREY-CHAMBERTIN – PROLONGATION DU DELAI D'EXECUTION

Vu l'article R 2194-7 de la commande publique,
Vu la délibération C/23/94 d'attribution du marché de maitrise d'œuvre,
Vu la délibération C/26/48 portant délégation des compétences du Conseil au Bureau,
Vu la délibération B/25/36 d'attribution du marché de travaux,

Considérant que le marché de maitrise d'œuvre pour la création du centre péri et extrascolaire a été attribué par la délibération C/23/94 du 26 septembre 2023 ;
Considérant que le marché de travaux pour la création du centre péri et extrascolaire a été attribué par la délibération B/25/36 du 18 février 2025 ;
Considérant que des retards ont été observés sur ce chantier et qu'il est nécessaire de prolonger les marchés ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les prolongations de ces marchés jusqu'au 22 février 2027 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document et effectuer toutes les démarches administratives nécessaires au bon fonctionnement du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

L'art du toit
7 rue des Savelles – 21310 Arceau
lardutoit@orange.fr
09 77 80 95 06
491695581 00034

C - Objet du marché public

- Objet du marché public: **Création d'un centre péri et extra-scolaire à Gevrey Chambertin**

Lot n°4 : Couverture Zinguerie

- Date de la notification du marché public : 03/05/2025
- Durée d'exécution du marché public : 9 semaines
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 262 284 €
  - Montant TTC : 314 740.8 €
- Montant du marché public après la modification n°1 :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 276 519 €
  - Montant TTC : 331 822.8 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

D - Objet de la modification

Modifications introduites :

Considérant que le marché de travaux pour la création du centre péri et extrascolaire a été attribué par la délibération B/25/36 du 18 février 2025 ;
Considérant que des retards ont été observés sur ce chantier et qu'il est nécessaire de prolonger le marché ;
Considérant alors que le marché est prolongé jusqu'au 22 février 2027

Incidence financière de la modification :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Non ☒ Oui

Montant de la modification :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par la modification :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie de la présente modification* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

SAS Les charpentiers de l'Ouche
ZA des Genevrois, 21410 Ancey
contact@cdo21.fr
03 80 76 01 97
349 365 783 000 27

C - Objet du marché public

- Objet du marché public: **Création d'un centre péri et extra-scolaire à Gevrey Chambertin**

Lot n°3 : Structure bois - isolation paille - bardages extérieurs

- Date de la notification du marché public : 03/03/2025
- Durée d'exécution du marché public : 15 semaines
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 705 000€
  - Montant TTC : 846 000 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

D - Objet de la modification

Modifications introduites :

Considérant que le marché de travaux pour la création du centre péri et extrascolaire a été attribué par la délibération B/25/36 du 18 février 2025 ;
Considérant que des retards ont été observés sur ce chantier et qu'il est nécessaire de prolonger le marché ;
Considérant alors que le marché est prolongé jusqu'au 22 février 2027

Incidence financière de la modification :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Non ☒ Oui

Montant de la modification :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par la modification :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie de la présente modification* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

Eiffage Energie Systèmes Bourgogne Champagne
4 rue Lavoisier BP40 21602 Longvic
Courriel : Contact.dijon.energie@eiffage.com
Siret : 38877377200131

C - Objet du marché public

- Objet du marché public: **Création d'un centre péri et extra-scolaire à Gevrey Chambertin**

Lot n°12 : Electricité – Courants faibles

- Date de la notification du marché public : 03/05/2025
- Durée d'exécution du marché public : 52 semaines
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 193 000 €
  - Montant TTC : 231 600 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

D - Objet de la modification

Modifications introduites :

Considérant que le marché de travaux pour la création du centre péri et extrascolaire a été attribué par la délibération B/25/36 du 18 février 2025 ;
Considérant que des retards ont été observés sur ce chantier et qu'il est nécessaire de prolonger le marché ;
Considérant alors que le marché est prolongé jusqu'au 22 février 2027

Incidence financière de la modification :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Montant de la modification :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par la modification :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie de la présente modification* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

Menuiserie Leblond
25 rue Saint-Michel – 21220 Ternant
contact@menuiserieleblond.com
8411972700017

C - Objet du marché public

- Objet du marché public: **Création d'un centre péri et extra-scolaire à Gevrey Chambertin**

Lot n°7: Menuiseries bois extérieures

- Date de la notification du marché public : 03/05/2025
- Durée d'exécution du marché public : 4 semaines
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 362 455.58 €
  - Montant TTC : 434 946.7 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

D - Objet de la modification

Modifications introduites :

Considérant que le marché de travaux pour la création du centre péri et extrascolaire a été attribué par la délibération B/25/36 du 18 février 2025 ;
Considérant que des retards ont été observés sur ce chantier et qu'il est nécessaire de prolonger le marché ;
Considérant alors que le marché est prolongé jusqu'au 22 février 2027

Incidence financière de la modification :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Montant de la modification :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par la modification :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie de la présente modification* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

Menuiserie Leblond
25 rue Saint-Michel – 21220 Ternant
contact@menuiserieleblond.com
8411972700017

C - Objet du marché public

- Objet du marché public: **Création d'un centre péri et extra-scolaire à Gevrey Chambertin**

Lot n°8: Mobilier

- Date de la notification du marché public : 03/05/2025
- Durée d'exécution du marché public : 6 semaines
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 78 500 €
  - Montant TTC : 94 200 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

D - Objet de la modification

Modifications introduites :

Considérant que le marché de travaux pour la création du centre péri et extrascolaire a été attribué par la délibération B/25/36 du 18 février 2025 ;
Considérant que des retards ont été observés sur ce chantier et qu'il est nécessaire de prolonger le marché ;
Considérant alors que le marché est prolongé jusqu'au 22 février 2027

Incidence financière de la modification :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Montant de la modification :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par la modification :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie de la présente modification* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

Métallerie Taveloise Oxycoupage
9 rue de Strasbourg – 39500 Tavaux
Courriel : contact@mto39.fr
SIRET : 90244415700025

C - Objet du marché public

- Objet du marché public: **Création d'un centre péri et extra-scolaire à Gevrey Chambertin**

Lot n°6 : Serrurerie

- Date de la notification du marché public : 03/05/2025
- Durée d'exécution du marché public : 4 semaines
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 57 274 €
  - Montant TTC : 68 728.8 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

D - Objet de la modification

Modifications introduites :

Considérant que le marché de travaux pour la création du centre péri et extrascolaire a été attribué par la délibération B/25/36 du 18 février 2025 ;
Considérant que des retards ont été observés sur ce chantier et qu'il est nécessaire de prolonger le marché ;
Considérant alors que le marché est prolongé jusqu'au 22 février 2027

Incidence financière de la modification :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Montant de la modification :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par la modification :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie de la présente modification* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

SAS Noireaut
Avenue de la Gare – 21910 Saulon La Chapelle
Courriel : christophe@noireaut.fr
Siret : 333 799 682 00021

C - Objet du marché public

- Objet du marché public: **Création d'un centre péri et extra-scolaire à Gevrey Chambertin**

Lot n°9 : Doublages - cloisons - faux-plafonds - peinture

- Date de la notification du marché public : 03/05/2025
- Durée d'exécution du marché public : 22 semaines
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 240 000 €
  - Montant TTC : 288 000 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

D - Objet de la modification

Modifications introduites :

Considérant que le marché de travaux pour la création du centre péri et extrascolaire a été attribué par la délibération B/25/36 du 18 février 2025 ;
Considérant que des retards ont été observés sur ce chantier et qu'il est nécessaire de prolonger le marché ;
Considérant alors que le marché est prolongé jusqu'au 22 février 2027

Incidence financière de la modification :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Montant de la modification :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par la modification :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie de la présente modification* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

SAS Noirot
ZI Rue lavoisier – 21700 Nuits-Saint-Georges
contat@noirot-TP.com
03 80 61 32 00
016 450 215 00021

C - Objet du marché public

- Objet du marché public: **Création d'un centre péri et extra-scolaire à Gevrey Chambertin**

Lot n°1 : Terrassement VRD

- Date de la notification du marché public : 03/03/2025
- Durée d'exécution du marché public : 5 semaines
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 219 780 €
  - Montant TTC : 263 736 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

D - Objet de la modification

Modifications introduites :

Considérant que le marché de travaux pour la création du centre péri et extrascolaire a été attribué par la délibération B/25/36 du 18 février 2025 ;
Considérant que des retards ont été observés sur ce chantier et qu'il est nécessaire de prolonger le marché ;
Considérant alors que le marché est prolongé jusqu'au 22 février 2027

Incidence financière de la modification :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Non ☒ Oui

Montant de la modification :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par la modification :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie de la présente modification* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

Norba Bourgogne Franche Comté
ZAE Le Boulouze – 21110 Fauverney
Courriel : norbabfc@norba-menuiserie.com
SIRET : 91358461100028

C - Objet du marché public

- Objet du marché public: **Création d'un centre péri et extra-scolaire à Gevrey Chambertin**

Lot n°5 : Menuiseries bois extérieures

- Date de la notification du marché public : 03/05/2025
- Durée d'exécution du marché public : 5 semaines
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 259 422.6 €
  - Montant TTC : 311 307.12 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

D - Objet de la modification

Modifications introduites :

Considérant que le marché de travaux pour la création du centre péri et extrascolaire a été attribué par la délibération B/25/36 du 18 février 2025 ;
Considérant que des retards ont été observés sur ce chantier et qu'il est nécessaire de prolonger le marché ;
Considérant alors que le marché est prolongé jusqu'au 22 février 2027

Incidence financière de la modification :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Montant de la modification :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par la modification :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie de la présente modification* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

Perrier SAS
16 ZI St Nizier – 71110 Marcigny
Courriel : contact@perrier-sas.fr
Siret : 349 363 838 00070

C - Objet du marché public

- Objet du marché public: **Création d'un centre péri et extra-scolaire à Gevrey Chambertin**

Lot n°15 : Equipements de cuisine

- Date de la notification du marché public : 03/05/2025
- Durée d'exécution du marché public : 7 semaines
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 148 050.4€
  - Montant TTC : 177 660.48 €
- Montant du marché public après la modification 1 :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 144 090.9 €
  - Montant TTC : 172 909.08 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

D - Objet de la modification

Modifications introduites :

Considérant que le marché de travaux pour la création du centre péri et extrascolaire a été attribué par la délibération B/25/36 du 18 février 2025 ;
Considérant que des retards ont été observés sur ce chantier et qu'il est nécessaire de prolonger le marché ;
Considérant alors que le marché est prolongé jusqu'au 22 février 2027

Incidence financière de la modification :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Montant de la modification :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par la modification :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie de la présente modification* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

Pyramid
ZI la Silardière – 9 rue Jean Monnet – 42500 Le Chambon-Feugerolles
Courriel : contact@pyramid.fr
SIRET : 39254696600038

C - Objet du marché public

- Objet du marché public: **Création d'un centre péri et extra-scolaire à Gevrey Chambertin**

Lot n°14 : Forages Géothermiques

- Date de la notification du marché public : 03/05/2025
- Durée d'exécution du marché public : 2 semaines
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 98 000€
  - Montant TTC : 117 600 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

D - Objet de la modification

Modifications introduites :

Considérant que le marché de travaux pour la création du centre péri et extrascolaire a été attribué par la délibération B/25/36 du 18 février 2025 ;
Considérant que des retards ont été observés sur ce chantier et qu'il est nécessaire de prolonger le marché ;
Considérant alors que le marché est prolongé jusqu'au 22 février 2027

Incidence financière de la modification :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Montant de la modification :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par la modification :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie de la présente modification* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

SANI Confort
73 rue Barbès – 71300 Montceau les Mines
Courriel : contact@saniconfort71.fr
80739451500025

C - Objet du marché public

- Objet du marché public: **Création d'un centre péri et extra-scolaire à Gevrey Chambertin**

Lot n°13 : Chauffage - rafraichissement - ventilation - plomberie sanitaire

- Date de la notification du marché public : 03/05/2025
- Durée d'exécution du marché public : 52 semaines
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 422 200.68 €
  - Montant TTC : 506 640.82 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

D - Objet de la modification

Modifications introduites :

Considérant que le marché de travaux pour la création du centre péri et extrascolaire a été attribué par la délibération B/25/36 du 18 février 2025 ;
Considérant que des retards ont été observés sur ce chantier et qu'il est nécessaire de prolonger le marché ;
Considérant alors que le marché est prolongé jusqu'au 22 février 2027

Incidence financière de la modification :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Montant de la modification :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par la modification :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie de la présente modification* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

SAS Tachin
1 rue de Huchey – 21110 Genlis
Courriel : frederic@entreprise-tachin.fr
SIRET : 521 720 359 00020

C - Objet du marché public

- Objet du marché public: **Création d'un centre péri et extra-scolaire à Gevrey Chambertin**

Lot n°10 : Carrelage – Faïence – Chapes - Sols souples

- Date de la notification du marché public : 03/05/2025
- Durée d'exécution du marché public : 11 semaines
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 132 000 €
  - Montant TTC : 158 400 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

D - Objet de la modification

Modifications introduites :

Considérant que le marché de travaux pour la création du centre péri et extrascolaire a été attribué par la délibération B/25/36 du 18 février 2025 ;
Considérant que des retards ont été observés sur ce chantier et qu'il est nécessaire de prolonger le marché ;
Considérant alors que le marché est prolongé jusqu'au 22 février 2027

Incidence financière de la modification :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Montant de la modification :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par la modification :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie de la présente modification* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

SAS Tachin
1 rue de Huchey – 21110 Genlis
Courriel : frederic@entreprise-tachin.fr
SIRET : 521 720 359 00020

C - Objet du marché public

- Objet du marché public: **Création d'un centre péri et extra-scolaire à Gevrey Chambertin**

Lot n°11 : Sol souples

- Date de la notification du marché public : 03/05/2025
- Durée d'exécution du marché public : 7 semaines
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 27 000 €
  - Montant TTC : 32 400 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

D - Objet de la modification

Modifications introduites :

Considérant que le marché de travaux pour la création du centre péri et extrascolaire a été attribué par la délibération B/25/36 du 18 février 2025 ;
Considérant que des retards ont été observés sur ce chantier et qu'il est nécessaire de prolonger le marché ;
Considérant alors que le marché est prolongé jusqu'au 22 février 2027

Incidence financière de la modification :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Montant de la modification :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par la modification :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie de la présente modification* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

SAS Terideal - Tarvel
Siège social : Immeuble Florence – 3 Place Gustave Eiffel – CS80730
94528 RUNGIS Cedex
Direction régionale : 90 rue André Citroën - Cs 60009 - 69747 GENAS

Courriel : développement.drce@terideal.fr
Siret : 41034492300124

C - Objet du marché public

- Objet du marché public: **Création d'un centre péri et extra-scolaire à Gevrey Chambertin**

Lot n°16 : Espaces verts

- Date de la notification du marché public : 03/05/2025
- Durée d'exécution du marché public : 8 semaines
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 65 000€
  - Montant TTC : 78 000 €

D - Objet de la modification

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

■ Modifications introduites :

Considérant que le marché de travaux pour la création du centre péri et extrascolaire a été attribué par la délibération B/25/36 du 18 février 2025 ;
Considérant que des retards ont été observés sur ce chantier et qu'il est nécessaire de prolonger le marché ;
Considérant alors que le marché est prolongé jusqu'au 22 février 2027

■ Incidence financière de la modification :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Montant de la modification :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par la modification :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie de la présente modification* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

GCBAT
24 rue en Vougeot, 21910 Barges
contact.dijon@gcbat.fr
03 80 67 70 65
SIRET : 424062537 00024

C - Objet du marché public

- Objet du marché public: **Création d'un centre péri et extra-scolaire à Gevrey Chambertin**

Lot n°2 : Gros œuvre

- Date de la notification du marché public : 03/03/2025
- Durée d'exécution du marché public : 18 semaines
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 715 000 €
  - Montant TTC : 858 000 €
- Montant du marché public après la modification n°1 :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 725 662.15 €
  - Montant TTC : 870 794.58 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

D - Objet de la modification

Modifications introduites :

Considérant que le marché de travaux pour la création du centre péri et extrascolaire a été attribué par la délibération B/25/36 du 18 février 2025 ;
Considérant que des retards ont été observés sur ce chantier et qu'il est nécessaire de prolonger le marché ;
Considérant alors que le marché est prolongé jusqu'au 22 février 2027

Incidence financière de la modification :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Non ☒ Oui

Montant de la modification :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par la modification :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie de la présente modification* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°4

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

SILT 63 avenue du Maréchal de Saxe - 69003 Lyon Tél : +33 4 26 02 68 15 candidatures@silt.archi SIRET : 504 118 662 00056	**Mandataire** Architecte
GBA&co Agence Rhône : 29 boulevard de la Croix Rousse 69004 LYON Tél : +33 4 77 93 08 90 gba@gba-eco.com SIRET : 439 472 168 00061 Siège social : 7 rue Pablo Picasso - CS 70626- 42041 SAINT-ETIENNE CEDEX 1 SIRET : 439 472 168 00079	**Co-traitant** Économiste
ARBORESCENCE 23 rue Notre Dame - 69006 Lyon Tél : +33 4 79 07 96 54 info.arborescence@orange.fr SIRET : 419 464 250 00085	**Co-traitant** Structure
GBA ENERGIES Agence Rhône : 29 boulevard de la Croix Rousse - 69004 Lyon Tél : +33 4 77 90 88 50 energies@gba-energies.com SIRET : 837 564 806 00037 Siège social : 7 rue Pablo Picasso - CS 70626- 42041 SAINT-ETIENNE CEDEX 1 SIRET : 837 564 806 00045	**Co-traitant** Fluides réseaux secs Fluides Réseaux humides Thermique VRD

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

PEUTZ & ASSOCIES 10B rue des Messageries - 75010 Paris Tél : +33 1 45 23 05 00 info@peutz.fr SIRET : 310 809 462 00057	**Co-traitant** Acousticien
INDIGÈNE PAYSAGES 63 avenue du Maréchal de Saxe - 69003 Lyon Tél : +33 6 67 26 65 58 atelier@indigene-paysages.com SIRET : 793 844 333 00047	**Co-traitant** Paysagiste concepteur
INGEX BTP 13 rue Chanzy - 21000 Dijon boris.courtois@ingexbtp.com SIRET : 820 698 827 00020	**Co-traitant** OPC

C - Objet du marché public

- Objet du marché public: Construction d'un pôle multi-accueil à Gevrey-Chambertin (Maitrise d'œuvre)

- Date de la notification du marché public : 13/11/2024

- Durée d'exécution du marché public : 32 mois

- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 314 250 € (Base) + 44 750 € OPC
  - Montant TTC : 377 100 € (Base) + 53 700 OPC

- Montant du marché public après la modification n°3 :
  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 590 257
  - Montant TTC : 708 308.40

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Considérant que le marché de maitrise d'œuvre pour la création du centre péri et extrascolaire a été attribué par la délibération C/23/94 du 26 septembre 2023 ;
Considérant que des retards ont été observés sur ce chantier et qu'il est nécessaire de prolonger le marché.
Considérant alors que le marché est prolongé jusqu'au 22 février 2027

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_122-DE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_123-DE

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
30 septembre 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 13 / Présents : 12 / Votants : 12

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;
Christophe LUCAND, Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Pascal BORTOT, Dominique DUPONT, Florence ZITO, Francis CHENOT, Alexandre PLAZA, Samia DJEMALI.

EXCUSE : Alexandre SUCHET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

B/26/123 - OBJET : ACCORD CADRE DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET PERISCOLAIRES - MODIFICATION N°2

Vu l'article R2194-7 du code de la commande publique sur les modifications non substantielles,
Vu la délibération B/25/70,

Considérant que par délibération du 29 avril 2025, le marché de fournitures administratives et périscolaires a été attribué à l'entreprise BMB CYRANO ;
Considérant que pour évaluer financièrement ce marché, une liste non exhaustive a été réalisée pour constituer le BPU ;
Considérant que des articles prévus initialement au BPU ont été remplacés car ils n'étaient plus fournis au prestataire ;
Considérant que les besoins des services de la collectivité ont évolués ;
Considérant qu'il est nécessaire de régulariser au niveau juridique et financier cet appel d'offre, il a été décidé d'étendre les articles autorisés à être commandés mais uniquement ceux dans l'objet du marché ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la modification n°2 de l'accord cadre de fournitures administratives,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document et effectuer toutes les démarches administratives nécessaires au bon fonctionnement du marché.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits St Georges
21700

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_123-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

MODIFICATION N°2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges
3 rue JEAN MOULIN
21700 Nuits-Saint-Georges

Représentant
M. Pascal Grappin, Président de la communauté de communes

B - Identification du titulaire du marché public

BMB CYRANO La papeterie de Beaune
Avenue Charles de Gaulle et 2, rue Buffon 21208 Beaune
contact@lapaper.com
03 80 24 66 84
Siret : 75212314100018

C - Objet du marché public

- Objet du marché public: Accord cadre de fournitures administratives et périscolaires

- Date de la notification du marché public : 21/05/2025

- Durée d'exécution du marché public : 48 mois

- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20 %
  - Montant HT : 100 000 €
  - Montant TTC : 120 000 €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_123-DE

D - Objet de la modification

Modifications introduites :

Considérant que par délibération du 29 avril 2025, le marché de fournitures administratives et périscolaires a été attribué à l'entreprise BMB CYRANO ;
Considérant que pour évaluer financièrement ce marché, une liste non exhaustive a été réalisée pour constituer le BPU ;
Considérant que des articles prévus initialement au BPU ont été remplacés car ils n'étaient plus fournis au prestataire ;
Considérant que les besoins des services de la collectivité ont évolués ;
Considérant qu'il est nécessaire de régulariser au niveau juridique et financier cet appel d'offre, il a été décidé d'étendre les articles autorisés à être commandés mais uniquement ceux dans l'objet du marché ;

Incidence financière de la modification :

La modification a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Montant de la modification :

- Taux de la TVA : %
- Montant HT : €
- Montant TTC : €
- % d'écart introduit par la modification :

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : %
- Montant HT : €
- Montant TTC : €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_123-DE

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Nuits-Saint-Georges, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_123-DE

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copiede la présente modification*»

A ……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_124-DE

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
30 septembre 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 13 / Présents : 12 / Votants : 12

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;
Christophe LUCAND, Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Pascal BORTOT, Dominique DUPONT, Florence ZITO, Francis CHENOT, Alexandre PLAZA, Samia DJEMALI.

EXCUSE : Alexandre SUCHET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

B/26/124 - OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT - ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Trésorier nous informe qu'il est dans l'impossibilité de recouvrer des créances de redevance d'assainissement en raison d'un jugement d'effacement de la dette dans le cadre d'un dossier de surendettement.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **ADMET** en non-valeur ces créances d'assainissement pour un montant de 928.11 € (liste 8289230731),
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif Assainissement à l'article 6542.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_125-DE

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
30 septembre 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 13 / Présents : 12 / Votants : 12

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;
Christophe LUCAND, Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Pascal BORTOT, Dominique DUPONT, Florence ZITO, Francis CHENOT, Alexandre PLAZA, Samia DJEMALI.

EXCUSE : Alexandre SUCHET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

B/26/125 - OBJET : BUDGET EAU REGIE - ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES D'EAU POTABLE

Monsieur le Trésorier nous informe qu'il est dans l'impossibilité de recouvrer des créances d'eau potable en raison d'un jugement d'effacement de la dette dans le cadre d'un dossier de surendettement.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **ADMET** en non-valeur ces créances d'eau potable pour un montant total de 1 208.13 € (liste 8289470931) dont 87.59 € au titre de la redevance pollution, 49.28 € au titre de la redevance modernisation des réseaux, et 67.52 € au titre de la redevance consommation en eau potable.

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif Eau à l'article 6542.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_126-DE

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
30 septembre 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 13 / Présents : 12 / Votants : 12

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;
Christophe LUCAND, Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Pascal BORTOT, Dominique DUPONT, Florence ZITO, Francis CHENOT, Alexandre PLAZA, Samia DJEMALI.

EXCUSE : Alexandre SUCHET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

B/26/126 - OBJET : BUDGET DECHETS - ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES D'ORDURES MENAGERES

Monsieur le Trésorier nous informe qu'il est dans l'impossibilité de recouvrer des créances d'ordures ménagères pour divers usagers en raison d'un jugement d'effacement de la dette dans le cadre d'un dossier de surendettement et de jugement prononçant la clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **ADMET** en non-valeur ces créances d'ordures ménagères pour un montant total de 1 880.26 € dont :
  - Liste 9199010631 : 911.66 €,
  - Liste 8289071031 : 968.60 €,

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif Déchet CC Gevrey Nuits à l'article 6542.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C. de Gevrey-Chambertin et de Nuits St Georges * 21700 *

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_127-DE

Département de la
CÔTE-D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
30 septembre 2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers : En exercice : 13 / Présents : 12 / Votants : 12

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président ;
Christophe LUCAND, Valérie DUREUIL, Hubert POULLOT, Sylvie VENTARD, Didier TOUBIN, Pascal BORTOT, Dominique DUPONT, Florence ZITO, Francis CHENOT, Alexandre PLAZA, Samia DJEMALI.

EXCUSE : Alexandre SUCHET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

B/26/127 - OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SAS CLUB SPORTIF NUITON POUR LA SAISON 2026-2027

Il est rappelé qu'une convention de partenariat a été signée le 3 octobre 2025 avec la SAS Club Sportif Nuiton pour la saison 2025-2026 visant à favoriser les échanges et à renforcer la visibilité de chaque entité et dynamiser la vie locale dans le cadre de la promotion d'événements sportifs.

Le Club Sportif Nuiton a réalisé une belle saison 2025-2026 en évoluant en Fédérale 1 (Poule 2) marquée par une qualification en huitième de finale du championnat. Fort de cette performance, le club évoluera lors de la prochaine saison 2026-2027 en Poule 1 Fédérale 1 composée de 12 équipes avec au programme de nouveaux déplacements d'envergure nationale comprenant un joli derby bourguignon.

En effet, parmi les 22 rencontres à l'honneur, dont la moitié à domicile au stade Jean Morin, deux seront face au voisin auxerrois. Une poule qui permettra aux Nuitons de se déplacer en Bretagne, dans les Alpes, en Iles de France mais aussi en Auvergne.

Au regard de ses résultats, il est proposé de renouveler le partenariat pour la saison 2026-2027 dans les conditions suivantes :

- Le Club Sportif Nuiton s'engage à porter l'identité visuelle de la Communauté de communes sur les panneaux LED et sur un panneau au-dessus de la tribune du stade rugby Jean Morin,
- Il s'engage à porter l'identité visuelle de la Communauté de communes sur le minibus servant aux déplacements lors des matchs à l'extérieur,
- La Communauté de communes versera une somme de 12 600 € TTC.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_127-DE

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, par 12 voix Pour :

- **APPROUVE** la convention de partenariat pour la saison 2026-2027 avec la SAS Club Sportif Nuiton annexée,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE,
Pascal GRAPPIN.

C.C de Gevrey-Chambertin et de Nuits St Georges
21700

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_127-DE

SAS
CLUB SPORTIF NUITON
RUGBY - FEDERALE 1
Siège Social : Stade Jean Morin
Route de Boncourt
21700 NUITS SAINT GEORGES
Tél : 03.80.61.08.54

Fondé en 1927 n° 4337 P
Couleurs NOIR & BLANC
http://www.csnuiton.fr/

Nuits Saint Georges, le 23 septembre 2026

OBJET : Convention de Partenariat

Entre les soussignés :

SAS du CS Nuiton
Représentée par Marechal Christophe Président
Siège social : Stade Jean Morin Route de Boncourt 21700 Nuits-Saint-Georges
Ci-après désignée « le CSN »

Et

Communauté de Communes de Gevrey Chambertin Nuits-Saint-Georges
Représentée par Garppin Pascal Président
Siège : 3, rue Jean Moulin – B.P. 40029 – 21701 Nuits-Saint-Georges Cedex
Ci-après désignée « la Comcom »

Préambule :
Dans le cadre de la promotion d'événements sportifs et culturels locaux, les parties souhaitent établir un partenariat afin de favoriser les échanges, renforcer la visibilité de chaque entité et dynamiser la vie locale.

Article 1 : Objet de la convention
La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le CSN et la Comcom pour la période du 1 Juillet 2026 au 30 juin 2027.

Article 2 : Engagements de la Comcom
La Comcom s'engage à financer le partenariat à hauteur de **10 500 € HT**.

Article 3 : Engagements du CSN
Le CSN s'engage à fournir les éléments suivants :
- 40 mètres de panneaux LED, soit un coût total de **1 500 € HT x 3 = 4 500 € HT**.
- Un visuel sur minibus pour un montant de **4 500 € HT**.
- Un panneau de 3x1 m au-dessus de la tribune, d'une valeur de **1 500 € HT**.

Le coût total des engagements du CSN s'élève à **10 500 € HT**.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 021-200070894-20261006-B_26_127-DE

SAS
CLUB SPORTIF NUITON
RUGBY - FEDERALE 1
Siège Social : Stade Jean Morin
Route de Boncourt
21700 NUITS SAINT GEORGES
Tél : 03.80.61.08.54

Fondé en 1927 n° 4337 P
Couleurs NOIR & BLANC
http://www.csnuiton.fr/

Article 4 : Obligations des parties
Les deux parties s'engagent à collaborer étroitement afin de garantir la bonne réalisation des actions prévues dans le cadre de ce partenariat. Chaque partie s'engage à respecter les délais et à informer l'autre de toute difficulté rencontrée.

Article 5 : Modalités de paiement
Les modalités de paiement permettront à la Comcom d'effectuer le versement de la somme convenue, au plus tard dans un délai de 2 mois après la signature de la présente convention.

Article 6 : Durée de la convention
La présente convention entre en vigueur le **1 Juillet 2026** et prendra fin le **30 juin 2027**.

Article 7 : Modification de la convention
Toute modification de la présente convention devra être faite par écrit et signée par les deux parties.

Article 8 : Résiliation
En cas de non-respect des engagements pris par l'une des parties, la présente convention pourra être résiliée de plein droit, après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de 3 mois.

Fait à ..N.S.G....., le...24/09/2026.

Pour la SAS du CS Nuiton,
Marechal Christophe
Président
Signature

SAS CLUB SPORTIF NUITON
Stade Jean Morin
Route de Boncourt
21700 NUITS SAINT GEORGES
clubsportifnuiton@gmail.com

Pour la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin Nuits-Saint-Georges,
Grappin Pascal
Président
Signature